L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 323. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 14 OCTOBRE 1895 Fondée le 1er septembre 1827.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI, 14 OCTOBRE 1895.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉS AMÉLIOREES,

—ET DE—

BEAUCOUP DE VALEUR,

Dans les Premier, Second et Troisième Districts.

Succession de Hyppolite Belot.

Marie Louise Belot et als. versus Emma et Amélie Belot.

No 45,670—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 723 (ancien numéro 155) rue Commune—MERCREDI, 6 novembre 1895, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, rue Baronne, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 24 septembre 1895, et aussi conformément aux délibérations et recommandations de la réunion de famille homologuée le 2 octobre 1895, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir—

1o Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Erato, Solis (maintenant Locust) et Magnolia (anciennement Emanuel), et désigné par le numéro quatre, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, ancien arpenteur, sous la date du cinquième jour de mars 1855, et déposé dans le bureau de William Shannon, ancien notaire de cette ville, comme plan No vingt-huit du livre de plans; lequel dit lot mesurant vingt-cinq pieds quatre pouces de face à la rue Clio sur cent dix-sept pieds cinq pouces six lignes de profondeur entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et dépendances qui y appartiennent.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage et mansarde, avec quatre chambres en bas et deux chambres en haut, et dépendances dans le fond avec deux chambres, lieux d'aisance, citerne, gaz, etc., connue par le No municipal 2528 rue Clio.

2o Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, (anciennement St-Madeleine) Magnolia, (anciennement St-Mark) Gravier et Perdido, désigné par la lettre A, d'après un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député arpenteur de ville, et daté le 23 janvier 1869 annexé pour références à un acte de vente par Henry W. Taylor à Vve James Lambert, passé le 13me jour de février 1869, pardevant W. J. Castell, ancien notaire de cette ville, une copie duquel plan est annexée à un acte passé le 8me jour de juillet 1870, pardevant le dit notaire W. J. Castell; lequel dit lot ou portion de terre mesure, d'après le dit plan, trente pieds de face à la rue Clara par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix-neuf pieds dix pouces et trente pieds de largeur dans le fond. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve.

Les améliorations comprennent une bâtisse double en bois, ardoisée, avec trois chambres dans le corps de logis et deux chambres dans le fond, une de chaque côté; cour, citerne, lieux d'aisance, etc., connue par les numéros municipaux 410 et 412 rue Clara.

3o Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara (anciennement Magdalena), Magnolia (anciennement St-Mark) Gravier et Perdido, désigné par le No vingt deux, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, annexé pour référence à un acte de vente par Henry W. Taylor à veuve James Lambert, passé le 13ème jour de février 1869 pardevant W. J. Castell, ancien notaire de cette ville; lequel dit lot mesure d'après le dit plan trente pieds huit pouces six lignes de face à la rue Gravier, trente pieds de largeur dans le fond, sur quatre-vingt-quatre pieds six pouces une ligne de profondeur sur la ligne du lot No vingt-et-un et quatre-vingt-dix pieds deux pouces sept lignes de profondeur sur la ligne du lot No vingt-trois.

Les améliorations comprennent une maison double en bois à un étage, couverte en ardoises, avec quatre chambres et un cabinet de chaque côté, lieux d'aisance, citernes, cour, etc., connue par les numéros municipaux 1652 et 1654 rue Gravier.

4o Un certain lot de terre, situé dans le même district et îlet que celui décrit ci-dessus, et désigné par le No vingt-trois, d'après le plan ci-dessus mentionné, et mesurant, d'après le dit plan, trente pieds huit pouces six lignes de face à la rue Gravier, trente pieds de largeur dans le fond, par quatre-vingt-dix pieds deux pouces sept lignes de profondeur sur la ligne du lot vingt-deux et quatre-seize pieds onze pouces de profondeur sur la ligne du lot No vingt-quatre; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent une maison double en bois à un étage, converte en ardoises et ayant trois chambres et cuisine de chaque côté, citerne, cour, lieux d'aisance, etc; connue sous les Nos municipaux 1656 et 1658 rue Gravier.

5o Un certain lot de terre, situé dans le Second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St-Pierre, Bourgogne et Dauphine, désigné par la lettre C, d'après un plan dressé par E. N. Touzé architecte, daté le 1er mai 1867, et déposé au bureau de F. Grima, notaire; lequel dit lot mesure en mesure américaine trente un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Toulouse, entre Bourgogne et Dauphine, sur une profondeur de soixante-quinze pieds neuf pouces et deux lignes entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue Dauphine par la propriété de feu P. Avegno et dans le fond par le lot A, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception, ni réserve.

Les améliorations comprennent une maison simple en bois, contenant 2 chambres et cabinets, dépendances dans le fond avec toit en ardoises, contenant deux chambres et deux cabinets et galerie, hydrants, lieux d'aisance, etc., connue par le numéro municipal 931, rue Toulouse.

6o Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant en quelque sorte, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne Toulouse et St-Pierre, et mesurant, d'après un plan de Paul O. Bondousquié, arpenteur, le 18 mars 1867, quarante-huit pieds de face à la rue Dauphine sur cent soixante-deux pieds dix pouces de profondeur sur le côté vers la rue Toulouse, et soixante-neuf pieds six pouces de profondeur sur le côté vers la rue St-Pierre, à laquelle profondeur le dit terrain s'ouvre à angle droit vingt-deux pieds quatre lignes, ensuite sur une seconde ligne de profondeur douze pieds neuf pouces et trois lignes, ensuite s'ouvrant encore à angle droit trois pieds six pouces et deux lignes, ensuite sur une autre ligne de profondeur de quarante-deux pieds trois pouces et cinq lignes, et ensuite se fermant à angle droit trente-neuf pieds deux pouces et quatre lignes, ensuite sur une dernière ligne de profondeur trente quatre pieds deux pouces allant jusqu'à la ligne du fond sur laquelle il mesure trente sept pieds. Le tout d'après le plan de D. E. Seghers, arpenteur, daté le 2 mai 1895.

Les améliorations comprennent une maison double en briques à un étage avec mansarde, contenant 3 chambres et deux cabinets dans la mansarde de chaque côté; aussi, une maison double en briques à deux étages dans le fond avec 3 chambres en haut et 3 chambres en bas de chaque côté, gaz, hydrants, lieux d'aisance, écurie, poulailler, etc., connus par les numéros municipaux 625 et 627 rue Dauphine.

7o Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, situé dans le faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les rues Robertson, St-Philippe, Ursulines et Claiborne; lequel lot est désigné par le No 4 d'après un plan dressé par Joseph Pillé, arpenteur de ville, et annexé à un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, ancien notaire de cette ville, le 17 février 1831, et mesure, en mesure française, trente pieds de face à la rue Ursulines sur cent pieds de profondeur, et est borné sur un côté par le lot No 3 et de l'autre, par le lot No 5 et dans le fond par le lot No 6.

Les améliorations comprennent une maison double en briques à deux étages, toit en ardoises, retirée de la rue avec trois chambres de chaque côté, citernes, lieux d'aisance, puits, etc., connues par les numéros municipaux 1604 et 1606 rue des Ursulines.

8o Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Orléans, Ste-Anne et Derbigny, désigné par la lettre A, d'après un plan fait par D. E. Seghers, le 1er mai 1895, et ci-annexé pour références.

Le dit lot mesure, d'après le dit plan, vingt-sept pieds deux pouces de face à la rue Claiborne sur une profondeur et face à la rue Ste-Anne de quatre-vingt-quinze pieds dix pouces et sept lignes.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage contenant un shop et deux chambres dans le fond, aussi une maison à deux étages, avec toit en ardoises dans le fond avec deux chambres en haut et deux chambres en bas, connue par les numéros municipaux No 733 rue Claiborne.

9o Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que celui décrit ci-dessus et désigné par la lettre B, sur le plan mentionné plus haut par D. E. Seghers, et mesure d'après le dit plan, trente-un pieds huit pouces de face à la rue Claiborne par quatre-vingt quinze pieds dix pouces et sept lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison double en bois avec mansarde, toit en ardoises, contenant deux chambres et un cabinet de chaque côté sur le premier étage et deux chambres et 3 cabinets dans la mansarde aussi une bâtisse à deux étages en bois dans le fond, toit en ardoises, avec 2 chambres en haut et 2 chambres en bas, hidrants, lieux d'aisance, citernes, etc., connue par les numéros 729 et 731 rue Claiborne.

10o Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Victoire (maintenant Decatur), Moreau (maintenant Chartres), Marigny et Mandeville, désigné par le numéro deux sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, arpenteur, le 22me jour de juillet 1840, déposé comme plan numéro cinq du livre de plans numéro deux, dans le bureau de Octave de Armas, ancien notaire de cette ville. Lequel dit lot de terre mesure vingt et-un pieds de face à la rue Mandeville, la même mesure dans le fond sur la ligne le séparant du lot numéro cinq, et quatre-vingt-treize pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles en mesure américaine, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations et dépendances qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, avec allée sur le côté, contenant trois chambres en bas et deux grandes chambres en haut; aussi une cuisine en briques à deux étages, contenant en tout quatre chambres; citernes, hydrants, cour en pierres plates, etc.; connue par le numéro municipal 512 rue Mandeville.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance, s'il en reste, à un crédit de un an ou à un et deux ans, en billets de l'acquéreur, divisé en coupons pour satisfaire les parts respectives des héritiers, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garanti par hypothèque et liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devra faire assurer les bâtisses sur les dites propriétés pour leur valeur entière, et devra transférer les polices d'assurance au porteur ou porteurs des dits billets, et finalement, devra payer tous les honoraires d'avocats, lesquels honoraires sont par la présente fixés à 5 pour cent sur le montant du procès dans le cas de procédure judiciaire pour le recouvrement du montant des dits billets ou d'aucune part des dits billets. L'acquéreur devra payer en plus et au delà du prix d'adjudication, les taxes pour l'année courante 1895, et devra déposer avec les encanteurs 10 pour cent de son enchère pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 oct—4 5 9 16 23 30—6 nov

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Auguste Cloutat.

Nos 1,320 et 1,322 rue Espagne. MARDI, 12 NOVEMBRE 1895,

PAR LOUIS A. RICHARDS, encanteur, bureau, No 620 rue Commune—le MARDI, 12 novembre 1895, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre, à moi adressé portant la date du 29 août 1895 et issu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, ainsi qu'un ordre amendé portant la date du 8 octobre 1895, issu par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, agissant pour l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée succession d'Auguste Cloutat No 46,780 du docket de la dite Cour et pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Mandeville, Urquhart et Villeré, lequel lot est désigné par le numéro 21, de l'îlet No 62 et mesure 30 pieds de face rue Espagne sur 117 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage en bois à un étage contenant quelques sept chambres, citernes, etc., et rapporte un revenu de $17 par mois.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1895 en sus du prix d'achat et l'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Joseph Duvigneaud Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 oct—11 18 25—nov 1 12

PAR ALFRED C. GREEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Receveur de Comptes à Recevoir et Jugements.

A l'encan—Dans l'affaire de la Banque Lafayette de St-Louis vs The Algiers Brewing Co.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 39,952—Division B.

PAR ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau No 828 rue Commune—MARDI, 22 octobre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 7 octobre 1895, il sera vendu aux enchères publiques: Divers comptes à recevoir et jugements, le tout d'après l'inventaire enregistré en cour et la copie dans le bureau de l'encanteur. Conditions de la vente—Comptant avant livraison.

9 oct—9 18 19 20 22

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

1716...CARONDELET...1718

Entre Euterpe et Polymnie.

Dans l'affaire de Mme Euphemia McConnell et als. vs. la mineure Esther Darrah.

No 45,775.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,—Division "B".

PAR ROBINSON & UNDERWOOD,—W. C. H. ROBINSON, encanteur —Bureau 123 rue Carondelet—JEUDI, 14 novembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", rendu le 21 août 1895 et signé le 27 août 1895, il sera vendu à l'encan—

1o Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Euterpe et Polymnia et désigné comme lot No 4 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, le 7 octobre 1857 et annexé à l'inventaire de la succession de Paul Lefebre, dressé par T. Guyol, notaire, le 8 octobre 1857; le dit lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces entre lignes parallèles, au pied américain.

2o Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, situé dans le même district et îlet, désigné comme lot No 2 sur un plan dressé par Henry Mulhausen, architecte et voyer, déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, comme plan No 73 des livres des plans; le dit lot mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations sont une résidence en briques à deux étages et deux corps de logis, désignées par les Nos 1716 et 1718 rue Carondelet, entre Euterpe et Polymnia, chaque côté ayant hall, salon, salle à manger, cuisine et à peu près 5 chambres à coucher bien aérées, cour pavée, barrière en fer, les deux propriétés seront vendues ensemble. La possession du No 1716 rue Carondelet est réservée pour 60 jours après le passage de l'acte de vente sans payer de loyer.

Conditions—Une moitié ou plus comptant; le reste en un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication, garanti par lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie; taxes de 1895 seront assumées par l'acquéreur; 10 pour cent seront exigé au moment de l'adjudication. Acte de vente au frais de l'acquéreur par devant Fred. Adolph, notaire.

6oct—6 13 20 27 nov 3 10 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une superbe maison en briques—La résidence-palais du défunt

FRANK N. VOLCKMANN,

2621........Rue Magasins........2621

A l'encoignure Quatrième.

Groupée parmi les jolies résidences de MM. B. Rosenberg, Joseph Simon, Frank Roder, Dr R. A. Rayley, Major S. P. Walmsley et autres.

Terrains magnifiques 127x160,

Richement embellis avec des plantes rares, boutures de roses, fleurs, gazon bien soigné et ombragé avec de beaux arbres, chênes, pins et magnolias, entourés de grillages en fer orné et avec promenades en Schillinger.

Conditions extraordinairement libérales.

Succession de Frank N. Volkmann.

No 46,397—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Jeudi, 7 novembre 1895.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau No 123 rue Carondelet—Le JEUDI, 7 novembre 1895, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 27 septembre 1895, il sera vendu à l'enchère publique—

L'élégante et confortable résidence en briques, 2621 rue Magasins, formant l'encoignure de la rue Quatrième, dans l'îlet borné par les rues Troisième et Camp, comprenant de larges balcons aux deux étages, supporté par de gracieuses colonnes corinthiennes, hall spacieux, avec escaliers dans le fond, deux grands salons à arches, plafonds haut, cheminées en marbre avec dessins riches, jolie librairie ou chambre de réception, grande salle à manger, offices et accessoires usuels pour les domestiques. Au second étage, il y a six ou sept grandes et confortables chambres à coucher, larges galeries sur le côté et dans le fond, sonnettes électriques et le gaz partout. Les terrains mesurent 127 pieds de face à la rue Magasins sur une profondeur et façade sur la rue Quatrième de 160 pieds 2 pouces et 1 ligne et demie, et est magnifiquement arrangé avec platebandes, fleurs, arbres fruitiers et autres, terrain élevé, bien drainé, allée pavée en Schillinger, trois grandes cuves et hydrant qui peuvent fournir une grande quantité d'eau, les bâtisses et terrains sont en très bonne condition et peuvent être visités jeudi et mercredi, entre 3 et 6 heures P. M., avec permis des encanteurs.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'au paiement final, avec les clauses usuelles d'assurances, honoraires d'avocat, etc.; 10 pour cent seront exigé au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. V. Soniat, notaire.

29 sept—29—oct 3 10 17 24 31—nov 7

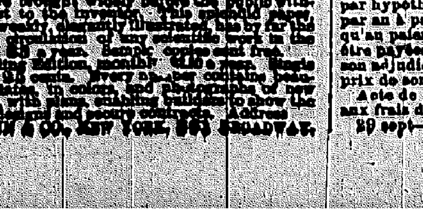

CAN I OBTAIN A PATENT? For a prompt answer and an honest opinion, write to MUNN & CO., who have had nearly fifty years' experience in the patent business. Communications strictly confidential. A Handbook of Information concerning Patents and how to obtain them sent free. Also a catalogue of mechanical and scientific books sent free.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the Scientific American, and thus are brought widely before the public without cost to the inventor. This splendid paper, issued weekly, elegantly illustrated, has by far the largest circulation of any scientific work in the world. $3 a year. Sample copies sent free.

Building Edition, monthly, $2.50 a year. Single copies, 25 cents. Every number contains beautiful plates, in colors, and photographs of new houses, with plans, enabling builders to show the latest designs and secure contracts. Address MUNN & CO., NEW YORK, 361 BROADWAY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA JOLIE RESIDENCE-COTTAGE

—ET—

L'Emplacement de Choix pour Affaires.

Coin des rues St-Thomas et Ste-Thérèse.

Actuellement occupé comme Magasin de Chaussures,

Et la Bâtisse Simple à Deux Etages dans le Fond,

Sur la rue St Thomas.

A longue échéance et faible intérêt.

Succession d'Henry Wirth.

No 46,483 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau No 610 rue Gravier—Sera vendu à l'enchère publique—MARDI, 12 novembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E maintenant absent en congé, daté et signé le 10 octobre 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Saulet, premier district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues St-Thomas, Ste-Thérèse, Tchoupitoulas et Bellechasse, et désigné comme lot No 14 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, le 15me jour de janvier 1844 et déposé en l'étude d'Octave de Armas ancien notaire en cette ville: lequel dit lot forme l'encoignure des rues St-Thomas et Ste-Thérèse et mesure, en mesure américaine, vingt-six pieds huit pouces de face à la rue Ste-Thérèse sur une profondeur de vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un joli cottage couvert en ardoises, servant de magasin de chaussures et de résidence et dans le fond une grande bâtisse à deux étages contenant 4 chambres, citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit garantie par hypothèque portant 7 pour cent d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; assurance, honoraires d'avocat et toutes autres clauses de sécurité; 10 pour cent seront déposés au moment de la vente.

Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 oct—12 13 20 27—nov 3 10 11 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Souliers, outils de cordonnier et formes, comptoirs, étagères et installations. Meubles de maison et de cuisine, etc.

Succession de Henry Wirth.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 46,483.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau 610 rue Gravier—Il sera vendu à l'enchère publique, le LUNDI, 21 octobre 1895, à 11 heures A. M., au magasin et résidence, encoignure des rues St-Thomas et Ste-Thérèse, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, remplaçant l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, maintenant absent en congé, daté et signé le 10 octobre 1895, pour le compte de la dite succession:

Un assortiment complet de souliers de première classe, outils de cordonnier et formes, comptoirs, étagères, installations, meubles de maison et cuisine, etc.

Conditions—Comptant.

12 oct—12 13 19 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Vaste Site pour bâtir,

Rue Constance, entre Seconde et Troisième.

Un des plus beaux terrains pour bâtir dans le Quatrième District.

VENTE EN PARTAGE.

Joseph A. Faessel et als. vs. la mineure Magdelena Ritter et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 46 468.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau 610 rue Gravier—Il sera vendu à l'enchère publique, le MARDI, 22 octobre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un jugement en partage, signé le 10 septembre 1895, et d'un ordre de vente, signé le 19 septembre 1895 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal ——, borné par les rues Constance, Deuxième, Magasins et Troisième; le dit lot est désigné par le No 13, et mesure trente [30] pieds de face à la rue Constance sur cent vingt [120] pieds de profondeur, d'après le plan de H. T. Thompson, voyer, daté le 22 mars 1841, et déposé dans le bureau de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, étant la même propriété qui avait été acquise par feu Anthony Ritter par achat de Francis Reith et John Pfleger, par acte passé pardevant J. F. Coffee, ancien notaire, le 17 janvier 1881, enregistré au bureau des transferts, livre 115, folio 639, et ratifié par Anthony Reith par acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 15 juillet 1895.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumera et payera les taxes de 1895 en sus du prix de l'adjudication et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, Esq., notaire public, aux dépens de l'acquéreur.

21 sept—21 22 29—oct 6 13 20 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double tout Neuf, Nouveau No —— St-André, près Liberté.

Succession de Maria Carroll.

No 40,095—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 610 rue Gravier—Il sera vendu à l'appel, MARDI, 29 octobre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant en place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," maintenant absent en congé, en date du 24 septembre 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Felicity Road, Liberté et St André, et désigné comme lot No 18 de l'îlet No 8, mesurant, au pied américain, trente-deux [32] pieds cinq [5] pouces et six [6] lignes de face à la rue St-André, sur une profondeur de quatre-vingt-treize [93] pieds huit [8] pouces et trois [3] lignes sur le côté vers la rue Franklin et quatre-vingt-onze [91] pieds dix [10] pouces et deux [2] lignes vers le côté de la rue Liberté, et trente-deux (32) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes de largeur dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus ou tout comptant, le reste, s'il y en a, à un et deux ans, garanti par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, les taxes de 1895 devront être payées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication et un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29 sept—29—oct 6 13 20 27 à la vente.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Zulma Bergeron, Veuve du Dr Bernard Navarro.

No 45,353 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, 7 novembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 16 septembre 1895, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite cour, Division "B", siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division "D", maintenant absent en vacances, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Toledano, Constance et Laurel, le dit îlet est désigné par le No 9 sur un plan du Faubourg Delassize, le lot de terre est désigné par le No 11 formant l'encoignure des rues Pleasant et Constance, et mesure 30 pieds de face à la rue Pleasant sur 125 pieds de profondeur et de face à la rue Constance, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations désignées par le No 940 rue Pleasant et 3246 rue Constance.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèques et liens du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt, à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final. 5 0/0 Honoraires d'avocats dans le cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées, et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur paiera les Taxes d'Etat pour l'année 1895, 10 0/0 comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 oct—6 13 20 27—nov 3 7

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX MAISONS DOUBLES.

VENTE EN BLOC.

Succession de Jean Baptiste, connu comme Louis Rayssiguier.

No 46,203—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau No 723 (ancien No 155) rue Commune.—MERCREDI, 13 novembre 1895, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la **Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans**, rue Baronne, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 octobre 1895 les propriétés ci dessous décrites, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No 196, borné par les rues Ursulines, Claiborne, Robertson et St-Philippe, et désignés par les Nos deux et trois d'après un plan daté le 9 décembre 1839, lequel est annexé à un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, ancien notaire en cette ville, le 11me jour du même mois et de la même année; lesquels dits lots mesurent chacun (mesure française) 30 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux maisons doubles désignées par les numéros municipaux 1,610 et 1612, 1,614 et 1,616 rue des Ursulines. 1,610 et 1,612 ont 2 chambres, cabinet et escalier de chaque côté, et couverte en ardoises, une bâtisse à deux étages, et couverte en ardoises dans le fond ayant une chambre en haut et une en bas à chaque maison, gaz, citerne, lieux d'aisance, etc. Nos 1,614 et 1,616 ont quatre chambres de chaque côté, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

Termes et Conditions.—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans, par des billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente et garantis par hypothèques spéciales et privilège du vendeur et toutes les autres clauses de sécurité. Un dépôt comptant de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

9oct—9 16 23 30—nov 6 13

PAR A. A. LESSEPS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louis Barthet.—No 46,879—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Propriété de valeur dans le Quatrième District, nouveau numéro 454 et 456 rue Ste-Marie, entre les rues Rousseau et Religieuse.

PAR A. A. LESSEPS, Encanteur—Bureau No 305 rue du Camp—Le MARDI, 29 octobre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, agissant en place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C de ladite Cour, maintenant absent en congé, daté et signé le 25 septembre 1895, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, à la date ci-dessus nommée, pour le compte de la susdite succession:

Deux (2) certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **St-Mary, Rousseau, Religieuse et St-Andrew**, désignés comme lots 3 et 4 sur un plan, déposé dans le bureau de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 107.

Le lot No 3 mesure 31 pieds de face à la rue St-Mary, la même largeur dans le fond, et 66 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot No 4 mesure 27 pieds 3 pouces de face à la rue St-Mary, la même largeur dans le fond par 66 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de un cottage double à un étage, en bois, solidement bâtie, retiré de la rue, contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté, No 454, aussi un marché à viande et écurie, avec pavage en Schillinger en face, jardin devant etc., etc. Voyez le plan à la Bourse.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance, s'il en reste, à un et deux ans, avec des billets portant 8 0/0 par an d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final et garantis par hypothèques et les liens et privilèges du vendeur et toutes les clauses de sécurité. La police d'assurance devra être proprement transférée au détenteur des billets hypothécaires. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1895 en plus et au-delà du prix d'adjudication et faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Th. Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 sept—28—oct 3 4 10 17 24 27 28 29

JOURNAUX FRANCAIS

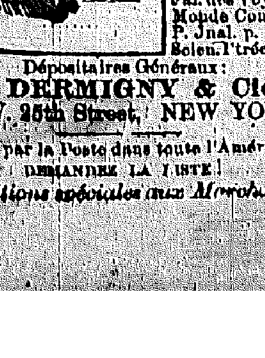

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppl'ents. France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages Monde Comique P. Jnal. p. rire, Soleil. l'tré, etc.

Dépositaires Généraux :

L. DERMIGNY & Cie.

126 W. 25th Street, NEW YORK.

Envois par la Poste dans toute l'Amérique

DEMANDEZ LA LISTE!

Conditions spéciales aux Marchands

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une attrayante propriété de valeur dans le Sixième District.

Portant ancien No 61 et nouveau No 743 avenue Louisiana, Entre les rues Annonciation et Chippewa.

Henry Duffrechon et Joseph Duffrechon vs Mme Odelia Eglay.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 42,640—En vertu d'un writ de fieri facias contre les plaignants Henry et Joseph Duffrechon et en faveur de la défenderesse, Mme Odelia Eglay, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 novembre 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 101 borné par l'avenue Louisiana, et les rues Toledano, Annonciation et Chippewa; lequel lot commence à une distance de quatre-vingt neuf pieds, sept pouces et quatre lignes, de l'encoignure Annonciation et mesure trente-six pieds de face à l'avenue Louisiana par cent quatre vingt-un pieds, deux pouces et une ligne et demie de profondeur, bâtisses, etc., désignés par l'ancien numéro 61 et le nouveau numéro 743 avenue Louisiana.

Etant la même propriété acquise par les plaignants désignés ci-dessus, d'après un jugement rendu le 29 janvier 1895.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme étant la propriété des plaignants Henry et Joseph Duffrechon.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11 oct—11 18 25 31—nov 8 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grandes propriétés de valeur dans le Troisième District.

Pierre Duprat vs Joseph Bataille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 47,073. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 novembre 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1o Un certain îlet de terre dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro municipal 571, et anciennement par le No 34, sur un plan de Journot en date du 11 janvier 1837 et déposé dans les archives de la troisième municipalité, lequel îlet de terre est compris entre les rues St Jean-Baptiste ou Robertson, Girod ou Villeré Monroe et Gordon, et est subdivisé en vingt-huit lots. Ensemble avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges qui y appartiennent.

2o Un autre certain îlet de terre situé dans le même District que l'îlet ci-dessus désigné par le numéro trente, borné par les rues Girod, Urquhart, Monroe et Gordon, divisé en trente-deux lots, conformément à un plan dressé par Cornier, le 25 août 1843, déposé en l'étude de J. Agaisse, notaire, et un plan est annexé au dit acte passé pardevant Alphonse Barnett, notaire, le 30 juin 1866, par lequel Pierre Duprat a acheté la propriété d'Edward Barnett.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 oct—4 11 18 25 31—nov 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Sherif, de Vins, Whiskies, etc., étagères, etc.

Mechanic's and Traders Insurance Company vs J. E. Pepin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 47,115—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI, 14 octobre 1895, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue St-Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un grand assortiment de Vins, Whiskies, Liqueurs, Cordiaux, Sirops, Divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Et le même jour sur les lieux (nouveau) No 513 rue des Ursulines, à 11 heures 30 A. M.:

Un lot d'Etagères, divers, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

2 oct—2 9 14

PAR LECONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE—Vaches, génisse, chevaux, wagon à lait, etc., sur les lieux dernièrement occupés par le défendant à l'encoignure Berlin et Green, dans le sixième district de cette ville.—W. F. Fulham vs Mme A. Reine.—Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—No 23,139.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MERCREDI, 16ème jour d'octobre 1895, à midi, à savoir: Sur les lieux dernièrement occupés par la défenderesse, Mme R. Reine, à l'encoignure des rues Berlin et Green, dans le Sixième District de cette ville, trois vaches, une génisse, un cheval gris, un cheval bai, un wagon à lait et un lot de harnais, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant sur les lieux.

—P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

3 oct—3 10 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 47,089—J. B. B. Lay versus ses créanciers—Ordre de Cour: Qu'une réunion des créanciers de Jean, B. Baptiste soit convoquée et tenue pardevant Fred. Deibel, Esq., notaire en cette ville, en son bureau, No 337 rue St-Charles, en cette ville, commençant le LUNDI, 28me jour d'octobre 1895, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; application pour un répit et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Nouvelle-Orléans, 23 septembre 1895. Signé: FRED. D. KING, Juge de cette cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, Division D, absent en congé. Pour copie conforme JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

5oct—8 17 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle Ida McEnany vs Philip Duvernay.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS — No 22,952 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, ancien No 85, nouveau No 429 rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Deuxième district de cette ville, le SAMEDI, 19me jour d'octobre 1895, à 11 heures A. M., de la propriété décrites ci-dessous, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions comptant sur les lieux. P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

8 oct—8 14 19

L'Ivrognerie, ou la Polydipsie Ebrieuse, guérie sans que la personne affectée de cette maladie le sache ou puisse jamais le découvrir. Médication facile, n'offrant aucun danger. Pour plus amples détails, envoyer deux timbres poste de deux sous. Toute correspondance strictement confidentielle. Docteur A. B. de Villeneuve, P. O. Box 1096, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mary Ann Luky.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,072—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Rév. T. J. Clark, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

12 oct—12 16 21

Succession de Richard Stokes, et d'Anna Stokes, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 47,169—Division A—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Richard Stokes et d'Anna Stokes, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

11 oct—11 15 29

Succession de A. B. Miles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,169—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. E. Parker, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

11 oct—11 15 20

Succession de Veuve Patrick Farrelly

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 45,900—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Bernard J. Reilley, exécuteur testamentaire de la succession de Veuve Patrick Farrelly, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

2 oct—2 6 11

Succession de John Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 47,025 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Thomas E. Suter, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

9 oct—9 13 18

Succession de Joaquin Parra.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,002—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Marie Maire, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

9 oct—9 13 18

Succession de W. P. Forest et Charlotte Forest, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 47,171—Division D—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus W. P. Forest et Charlotte Forest, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

10 oct—10 14 19

Succession de Peter Llufrio.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 47,037—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles F. Claiborne, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

8oct—8 14 19

Succession de Patrick Flanigan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,187—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Lucy Flanigan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

5 oct—5 8 14

Succession de Charles Seeger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 46,152—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personne intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gustave Seeger, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

4 oct—4 8 13

AVIS AUX CREANCIERS

Interdiction de S. R. et R. S. D. Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,694—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par F. R. Raulins, curateur des interdits dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

12 oct—12 16 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 47,162—Division C.—Bernard Lacost vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens du pétitionnaire, Bernard Lacoste, soit et la même est par la présente acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire public, en son bureau, nouveau No 606 rue Gravier, en cette ville, commençant le JEUDI, 7 novembre 1895, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être présentées et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1895.

(Signé): THOS. C. W. ELLIS, Juge de la Cour Civile de District, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

5oct—5 16—nov 7

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

ABONNEMENTS :

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73....CHARTRES....73.